

Belgium-Woluwe-Saint-Pierre: Architectural and related services

OJ S 86/2023 03/05/2023

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Zone de Police Montgomery - 5343

National registration number: ZP5343

Postal address: Avenue de Tervueren 142-144

Town: Woluwe-Saint-Pierre

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Postal code: 1150

Country: Belgium

Contact person: Madame Mélissa Benoumeur

E-mail: melissa.benoumeur@police.belgium.eu

Telephone: +32 27889063

Internet address(es):Main address: <https://www.police.be/5343>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/2184/B2/2023>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local agency/office

I.5. Main activity

Public order and safety

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Appel à demandes de participation - Mission complète d'Auteur de Projet pour la réalisation du Commissariat Central de la Zone de Police Montgomery

Reference number: 2023-2239

II.1.2. Main CPV code

71200000 Architectural and related services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

71221000 Architectural services for buildings, 71223000 Architectural services for building extensions, 71240000 Architectural, engineering and planning services, 71251000 Architectural and building-surveying services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Avenue de la Force Aérienne 1 à 1040 Etterbeek

II.2.4. Description of the procurement

Le projet vise à créer un nouveau Commissariat de Police Central ainsi que les aménagements de ses abords sur un site appartenant à la Zone de Police Montgomery situé à Etterbeek. Les objectifs poursuivis sont :

- # La création d'un bâtiment pour la Zone de Police totalisant environ 6.300 m² de surface brute intérieure hors-sol et environ 5.400 m² en sous-sol. La répartition des surfaces (hors-sol ou sous-sol) dépendra du concept présenté par les Soumissionnaires et sera affinée lors de la deuxième phase de la présente procédure ;
- # L'aménagement des abords et du stationnement dans l'enceinte du Commissariat. Le nombre de places de stationnement tant pour les véhicules du personnel que les véhicules de service est estimé à environ 150 véhicules. Les emplacements pour les véhicules du personnel seront prévus en sous-sol. Seul le stationnement des véhicules de service est envisageable au rez-dechaussée ;
- # La continuité du fonctionnement de la Zone de Police Montgomery et plus particulièrement du « Bloc M » lors de travaux de par un aménagement intelligent des volumes créés et/ou rénovés ;
- # L'intégration urbaine et architecturale intelligente d'un bâtiment public au sein du quartier. Cette intégration intelligente sous-entend, par exemple, un traitement particulier des nombreux emplacements de parking au sein du projet ;
- # L'accessibilité aisée du Commissariat pour les membres du Corps de Police. Il est précisé que la fonction « publique » du Commissariat Central sera relativement limitée ;
- # L'aménagement efficace des flux motorisés et piétons aux alentours du bâtiment ainsi qu'au sein du celui-ci ;
- # Le projet devra s'inscrire dans le Règlement Régional d'Urbanisme « Good Living » qui est annoncé en début de 2024 ainsi que le Plan Communal de mobilité existant ;
- # Un projet à caractère distinct et une identité claire, tout en restant sobre et efficace ;

- # Un projet générateur de nouvelles dynamiques et d'un renouvellement urbain pour le quartier avoisinant ;
- # La création d'un bâtiment public qui soit accueillant, fonctionnel, sécurisé, et qui puisse offrir un agréable cadre de travail aux fonctionnaires de Police et au personnel de la Zone ;
- # La conception d'un bâtiment avec une ambiance thermique et acoustique stable en toute circonstance ;
- # Concevoir les espaces du Commissariat de manière logique et fonctionnelle tout en tenant compte des niveaux de sécurité, des spécificités de chaque service, et des interactions entre ceux-ci ;
- # Rencontrer les besoins du personnel pour ce qui est de la qualité spatiale et fonctionnelle des espaces de travail ;
- # Concevoir un bâtiment qui soit exemplaire en termes de consommation énergétique et dont la construction soit durable aussi bien au niveau de sa matérialité qu'au niveau de l'intégration soignée de ses techniques ;
- # La réalisation du Commissariat selon les prérogatives définies (budget, programmation, timing).

Le présent marché couvre la conception, les études de projet ainsi que la préparation, le suivi, le contrôle sur la réalisation des travaux, ainsi que leur coordination si le marché de travaux devrait être alloté.

La mission de l'Auteur de Projet est complète, c'est-à-dire depuis l'esquisse jusqu'à la réception définitive des travaux. Elle intègre les prestations d'architecture, les prestations d'ingénierie pour la stabilité et les techniques spéciales, la PEB ainsi que la signalétique et la coordination générale des études y compris la coordination des interventions de spécialistes ou de commissions spécialisées. L'Auteur de Projet tiendra également compte de toutes les remarques/questions émises par les tiers désignés par le Maître d'Ouvrage.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/09/2023

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3 Maximum number: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Le Candidat renseigne son chiffre d'affaires global annuels moyens, à savoir :

- # Le chiffre d'affaires global annuel moyen (moyenne simple) des trois derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros) ;

- # Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à EUR 2.000.000 ;

Lorsque le Candidat relève de la Belgique, que ses bilans annuels sont disponibles en ligne via le site web de la Banque Nationale de Belgique et que ces bilans renseignent le chiffre d'affaires annuel des trois derniers exercices fiscaux, le Pouvoir Adjudicateur vérifiera lui-même cette information par voie électronique pour les sociétés concernées ;

Lorsque les conditions ci-avant ne sont pas remplies par un Candidat, ou lorsque l'opérateur économique concerné relève d'un autre pays membre que la Belgique, la preuve à joindre à la Demande de Participation consiste en des extraits officiels des bilans permettant de vérifier le montant du chiffre d'affaires global annuel moyen des trois derniers exercices fiscaux. Par défaut, une déclaration bancaire conforme au modèle figurant en annexe 3 et dûment signée par l'organisme bancaire - auprès duquel le Candidat ou l'opérateur économique concerné est client - confirmera le chiffre d'affaires global annuel moyen déclaré. Le Candidat renseigne ses chiffres d'affaires annuels moyens spécifiques, à savoir :

Chaque chiffre d'affaires annuel moyen spécifique est calculé sur base de la moyenne (moyenne simple) des trois derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros). Le Candidat renseigne :

- o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'architecture. Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à EUR 1.200.000 ;
- o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en stabilité doit obligatoirement être supérieur à EUR 600.000 ;
- o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en techniques spéciales doit obligatoirement être supérieur à EUR 600.000 ;

Le régime de preuve d'application est similaire à celui prévu pour les chiffres d'affaires global annuels moyens. Le Candidat veillera à ce que les chiffres communiqués permettent de distinguer les chiffres d'affaires associés aux différents types de missions concernés, c'est-à-dire : architecture, stabilité et techniques spéciales.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Les motifs d'exclusion sont repris aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017. La partie III du DUME (sections A, B et C) fait référence aux mêmes motifs d'exclusion. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. À noter que le Candidat qui se trouve dans l'une des situations visées à la section A (article 67 de la Loi du 17 juin 2016) et à la section C (article 69 de la Loi du 17 juin 2016) peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si le

Pouvoir Adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le Soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (article 70 de la Loi du 17 juin 2016). Ces mesures correctrices ne sont toutefois pas applicables :

Si l'opérateur économique a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision) ;

En cas de non-respect par l'opérateur économique des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales (section B du DUME relative à l'article 68 de la Loi du 17 juin 2016).

Le Candidat renseigne aussi s'il est inscrit sur un registre professionnel pertinent de l'État membre dans lequel il est établi, comme décrit à l'annexe XI de la directive CE du 26 février 2014, à savoir pour la mission d'architecture du marché que le Candidat doit obligatoirement pouvoir démontrer qu'il est inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou, pour les ressortissants non belges, qu'il est inscrit au registre des prestataires de services tenu par le Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique.

S'il relève de la Belgique, le Candidat répond par l'affirmative uniquement lorsqu'il est en mesure de fournir au Pouvoir Adjudicateur la preuve de son inscription à l'Ordre des Architectes de Belgique. La preuve à joindre à la Demande de Participation consiste en une attestation de l'Ordre des Architectes de Belgique qui déclare que le Candidat répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte. S'il relève d'un autre pays membre que la Belgique, le Candidat répond par l'affirmative uniquement lorsqu'il est en mesure de fournir au Pouvoir Adjudicateur la preuve de l'inscription sur le registre des prestataires de services tenu par le Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique (à titre d'information, voir : http://www.ordredesarchitectes.be/fr-be/architecte-ma_profession/en-tant-quarchitecte-etrananger). La preuve à joindre à la Demande de Participation consiste en une attestation du conseil du pays membre qui déclare que le Candidat répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte, et en une attestation du Conseil national de l'Ordre des Architectes de Belgique qui confirme l'inscription sur le registre des prestataires de services. Lorsque l'opérateur est une personne morale, la preuve doit être apportée pour la personne morale, et non pas pour les personnes physiques qui la représentent.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le Candidat renseigne son chiffre d'affaires global annuels moyens, à savoir : # Le chiffre d'affaires global annuel moyen (moyenne simple) des trois derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros) ; # Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à EUR 2.000.000 ; # Lorsque le Candidat relève de la Belgique, que ses bilans annuels sont disponibles en ligne via le site web de la Banque Nationale de Belgique et que ces bilans renseignent le chiffre d'affaires annuel des trois derniers exercices fiscaux, le Pouvoir Adjudicateur vérifiera lui-même cette information par voie électronique pour les sociétés concernées ; # Lorsque les conditions ci-avant ne sont pas remplies par un Candidat, ou lorsque l'opérateur économique concerné relève d'un autre pays membre que la Belgique, la preuve à joindre à la Demande de Participation consiste en des extraits officiels des bilans permettant de vérifier le montant du chiffre d'affaires global annuel moyen des trois derniers exercices fiscaux. Par défaut, une déclaration bancaire conforme au

modèle figurant en annexe 3 et dûment signée par l'organisme bancaire - auprès duquel le Candidat ou l'opérateur économique concerné est client - confirmera le chiffre d'affaires global annuel moyen déclaré.

Le Candidat renseigne ses chiffres d'affaires annuels moyens spécifiques, à savoir : # Chaque chiffre d'affaires annuel moyen spécifique est calculé sur base de la moyenne (moyenne simple) des trois derniers exercices fiscaux en Euros (EUR) avec deux chiffres après la virgule (le cas échéant, le montant est converti en Euros). Le Candidat renseigne : o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'architecture. Ce chiffre doit obligatoirement être supérieur à EUR 1.200.000 ; o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en stabilité doit obligatoirement être supérieur à EUR 600.000 ; o Le chiffre d'affaires annuel moyen spécifique associé aux missions d'ingénierie en techniques spéciales doit obligatoirement être supérieur à EUR 600.000 ; # Le régime de preuve d'application est similaire à celui prévu pour les chiffres d'affaires global annuels moyens. Le Candidat veillera à ce que les chiffres communiqués permettent de distinguer les chiffres d'affaires associés aux différents types de missions concernés, c'est-à-dire : architecture, stabilité et techniques spéciales.

2. -

Minimum level(s) of standards possibly required:

2. -

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Conformément à l'article 68 §1 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, le Pouvoir Adjudicateur impose des conditions garantissant que le Candidat possède les ressources humaines et techniques, et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié. Le Pouvoir Adjudicateur exige notamment qu'il dispose d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement. Les critères qui garantissent ces dispositions sont repris aux pages 19 à 22 (point 4.4) du guide de sélection en annexe 1.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Voir ci-dessus

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information**IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

Date: 02/06/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

28/04/2023